

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2019-04-13

COMITE SYNDICAL DU 4 AVRIL 2019

AUTORISATION DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 26 mars 2019

Membres en exercice : 118

Membres présents : 77

Pouvoirs : 1

Le quorum est atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer.

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, MALIRAT Jean-Pierre, DOUX Alain, BEYRIE Yves, REMAUT Alain, MARTY Bruno, DESPUJOL Michel, BOURGOGNE Véronique, GAY Gérard, CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Marie, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, ARMELLIN Robert, BOUJILLAC Gilles, NICOLLE Daniel, CARNELOS Christophe, LATRILLE Michel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** DUBOUDIN Dominique, DUVAL Pierre, LAURET Bernard / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** BENEY Régis, BUFFETEAU Jean-Luc, MARNIESSE Denis, DADEL Jean-Denis, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, YON François, GOMEZ Natacha, MOTHES Christophe, BOTTEGA Joseph, CHARENTON Michel, SALAGNAC Pascal, PEYRE Francis, BLANCHEREAU Claude, SAUTS Laurent, BRIS Daniel, LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, POINTET Dominique, LAPERROUSAZ Patrick / **Communauté de communes de Castillon-Pujols :** TRAVANUT Jean-Paul, DUCOUSSO Jean-Claude, BOURDIER Christian, PAULETTO Patrice, DUVERGE Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, BRACHET Maryse, REBILLOUT Christian, MARTEL Christine, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick, JOUANNO Jean, THIBEAU Daniel, MATHIEU Jean-Jacques / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BERNARD Alette, LAVOIR Denis, CONORD Diana, REBEYROLLE Jean-Jacques, LACHAIZE Yolande, COQUET Didier, LA SALMONIE Jacques, BLONDY Pascal, HOSPITAL Patrick, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, REGNER Jean.

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, JAUTARD Gilles, LABADIE Christophe, TRENTIN Jean-Claude, DEHEAULME Isabelle, VILETTE Roger, MALLANDIT-SALLAUD Christian / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** FENELON Daniel, BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** MIGAUD François, LANGEL Christophe, RAYNE Yves, PRA Jean-Marc, GASNAULT Jean-Pierre, ACENA Xavier, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, AUBERT Daniel, REBILLOU Bernard, BOUSCARY Emile, LIOTEAU Mady, DUBOS Jean-Claude, LEBRUN Gérard / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** GALLOT Christian / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** DUVIGNEAU-LOBRE Didier, GEROMIN Michel, DUBORIE Guy, ZECCHINI Alphonse, LEPETIT Nathalie, GAUTHIER Pierre, DUMARTIN William, CESAR Gérard / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, BASSET Jean-Michel, BOURDIL Jean-Michel, CAMBECEDES Jacques, POUPIN Annie, SERVANT Jacques, LETELLIER Maurice.



AUTORISATION DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi n° 0189 du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Considérant l'évolution de la législation qui s'est progressivement renforcée (Grenelle de l'Environnement 1 et 2, Loi de Transition Energétiques pour la Croissances Vertes, et Feuilles de Route d'Economie circulaire) afin d'aller vers moins de production de déchets et de stockage, plus de valorisation,

Considérant l'objectif d'atteindre un taux de recyclage des emballages de 75% et des plastiques de 100% à l'horizon 2022,

Considérant les objectifs de la loi imposant la généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques (souples et rigides) à l'ensemble du territoire français avant 2022 (expérimentation lancée en 2012),

Considérant le souhait d'intégrer dans les consignes de tri non seulement les bouteilles et flacons comme actuellement mais également les pots, barquettes, sacs et sachets ainsi que les films plastiques,

Considérant la nécessité de disposer d'un centre de tri adapté capable à la fois d'accepter plus de déchets mais aussi de séparer des objets de taille et de forme très différentes,

Considérant que l'objectif de la mise en avant de l'extension des consignes de tri est de :

- Simplifier le geste de tri pour l'usagers.
- Réduire la part d'emballages encore trop présente dans les ordures ménagères.
- Diminuer les tonnages liés aux erreurs de tri (20.07% de taux de refus en 2018),

Considérant la présentation du projet d'extension des consignes de tri faite par Monsieur le Président aux membres de l'assemblée et le débat qui s'en suit,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Autorise M. Le Président à signer la convention et valide l'engagement de l'USTOM dans l'extension des consignes de tri.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
 Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,
 USTOM DU CASTILLONNAIS ET DU REOLAIS
 Sylvain MARTY
 33690 Pessac-sur-Loire
 33690 Pessac-sur-Loire
 Tel. 05 57 64 00 20
 Site : 253 303 499 000 60
 www.ustom.fr